



# FORMULAIRE DE DON

Parrainage fiscal du Conseil des arts de Montréal



## Identification du donateur (individu) :

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Identification de l'entreprise donatrice (entreprise ou fondation) :

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Personne contact : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Je fais un don dans le cadre de la collecte de fonds 2017 de Casteliers.

Je désire faire un don de :

20 \$     50 \$     100 \$ \*     125 \$ \*     200 \$ \*     250 \$ \*

Autre montant : \_\_\_\_\_ \$

\*Les dons de 100 \$ et plus donnent droit à un reçu pour fins d'impôts, émis par le Conseil des arts de Montréal.

En faisant un don via le programme de parrainage fiscal du Conseil des arts de Montréal :

### - Je fais un chèque libellé à l'ordre du Conseil des arts de Montréal que j'accompagne de ce formulaire.

- Je comprends que le Conseil se réserve le droit de ne pas verser mon don à l'organisme artistique que je souhaite soutenir, advenant le cas où celui-ci ne répondrait plus aux critères de qualité artistique et administrative du Conseil. Auquel cas, le Conseil se réserve le droit de rediriger mon don vers un organisme semblable.

- Je reconnais ne pas avoir de lien de dépendance avec l'organisation *Casteliers* et que ni moi, ni une personne ayant un lien de dépendance avec moi, ne tire un avantage personnel directement ou indirectement du don.

Il est entendu qu'un lien de dépendance entre deux personnes physiques est défini comme un lien de sang, un lien de mariage ou d'union de fait. De plus, une organisation et une personne physique ou morale seront considérées avoir un lien de dépendance si la deuxième contrôle la première. Une organisation et une personne morale seront aussi considérées avoir un lien de dépendance si elles sont contrôlées par la même personne ou le même groupe de personnes. Un lien de dépendance peut aussi exister en fonction des faits propres à la situation. Par exemple, un membre, dirigeant ou administrateur d'un organisme pourrait être considéré avoir un lien de dépendance avec l'organisme. En cas de doute quant au lien qui pourrait m'unir à l'organisme, je dois en aviser le Conseil des arts de Montréal préalablement à mon don.

- Je comprends que le Conseil des arts de Montréal a l'entière discrétion quant à l'utilisation de mon don. Je reconnais que le Conseil des arts de Montréal m'a informé des critères d'admissibilité à ses programmes de subventions et que mon don pourra être utilisé pour soutenir l'organisme qui a sollicité mon don ou un autre organisme dans une ou plusieurs disciplines reconnues par le Conseil des arts de Montréal.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
date

CONSEIL DES ARTS  
DE MONTRÉAL

Merci de faire parvenir votre chèque et ce formulaire à :  
Casteliers, 999, avenue McEachran, bureau 222, Outremont, QC H2V 3E6

